

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie-Constantine 10 fr. par an
France 12 - Etranger 13 fr. —

Libérez les indigènes ou renoncez aux colonies

Nous donnons aujourd'hui des extraits du dernier chapitre du livre si intéressant de notre ami Charles Dumas. On remarquera que l'hostilité des musulmans de Syrie pour nous dont parlait M. Bernard, secrétaire général de la Mission laïque n'était malheureusement pas imaginaire.

M. Besnard s'était donc renseigné aux meilleures sources et il avait bien réfléchi l'opinion générale des musulmans de Beyrouth et de Damas, nous en savons quelque chose aujourd'hui depuis que nous y exerçons notre mandat.

Peut-on vivre éternellement dans une atmosphère de haine, au milieu d'une population qui ne cachait pas ses sentiments hostile avant notre arrivée dans le pays et que nous aurions dû amener à nous dès les premiers jours ?

Il faut espérer cependant que le temps et une sage administration, mieux que les armes, auront raison de ce mouvement de mauvaise humeur de nos nouveaux administrés, dont nous devons nous efforcer de gagner les cœurs et qu'un jour les musulmans de Syrie reconnaîtront leur erreur et nous tendront une main amie comme dans nos autres colonies où la plupart de nos colonies car dans quelques-unes nous avons fait, hélas ! tout ce qu'il fallait pour nous les aliéner, ce qui n'est pas à la louange des administrateurs qui ont été chargés de leurs destinées.

Et maintenant revenons à Charles Dumas et à sa claire et logique conclusion de libérer les indigènes mais il ne faut pas tomber dans les extrêmes comme le fait le citoyen Antonelli, député de la Haute-Savoie, qui, si on l'écoutait, envierait des parlementaires « élus au titre indigène en vertu de la loi du 4 février 1919 qui leur a accordé un droit réduit de suffrage universel ».

Cette loi ne visait pas le parlement français donc grosse erreur de la part de ce député, cependant professeur de droit colonial à la faculté de Lyon.

Avant la guerre le parti socialiste unifié s'opposait formellement à la nomination de représentants au parlement tant que les indigènes n'auraient pas le suffrage universel autrement les élus indigènes seraient des élus censitaires.

M. Antonelli, lui, demande bien qu'on élargisse le corps électoral indigène mais il ne demande pas le suffrage universel pour tous ce qui vicié sa proposition.

Voici, comment il comprend le nouveau collège électoral des indigènes musulmans :

- 1° Les titulaires d'un titre universitaire ou d'un diplôme délivré par une école du gouvernement ou contrôlée par le gouvernement ;
 - 2° Tous les titulaires d'un certificat d'études primaires ;
 - 3° Les anciens combattants des armées de terre et de mer qui se seraient, en outre, distingués et auraient obtenu une citation ;
 - 4° Les citoyens investis d'une fonction publique ou d'un mandat électif public.
- Le futur électeur devrait, en outre, justifier d'une résidence de six mois dans la même commune et être âgé de 25 ans.
- L'éligibilité serait accordée aux électeurs, âgés de 30 ans, et qui justifieraient, en outre, de la possession d'un titre universitaire ou d'un diplôme délivré par une école du gouvernement.

Le collège électoral pour les élections sénatoriales serait composé des mêmes catégories d'électeurs que celui des citoyens français. L'éligibilité ne serait accordée qu'aux titulaires de titres universitaires ou de diplômes délivrés par une école gouvernementale.

Le collège électoral algérien, pour les élections législatives à la Chambre des députés, se trouverait, par ces dispositions, augmenté d'environ trente mille unités, nombre qui reste sensiblement inférieur à celui des autres électeurs citoyens français.

Disons, enfin, qu'une pareille réforme entraînerait fatalement l'augmentation de la représentation algérienne qui pourrait être portée à dix-huit députés et six sénateurs.

Le pas que l'on ferait ainsi, par une telle réforme, me paraît prudent non pas seulement pour les indigènes qui risquent de s'égarer en voulant courir trop vite, mais aussi pour les européens qui risquent de se faire bousculer, en ne voulant pas marcher. Est-ce sérieux ?

Charles Dumas, approuvé par tout le parti socialiste a réfuté par avance tout cela car la première des choses pour lui et ses collègues, pour entrer au parlement, c'est d'être citoyen français.

M. Antonelli va plus loin, cette condition sine qua non il n'en a cure aussi nous pensons que le parlement ne le suivra pas au cas où le parti socialiste d'aujourd'hui aurait changé d'avis et admis qu'on peut faire partie d'une Chambre française sans être français et de plus élu au suffrage restreint ce qui est une véritable utopie.

Laissons M. le député Antonelli à ses chimères et à chevrons la lecture des belles pages de Charles Dumas :

De tout ce que nous avons vu dans les chapitres précédents, deux faits se dégagent avec netteté. Le premier, c'est que la France, qui a déclaré avoir retrouvé la Charte de l'Humanité, qui a affirmé l'égalité de tous les hommes et proclamé leurs droits a, dans l'application qu'elle avait à faire de ses propres principes à ses sujets des colonies, abouti à la plus parfaite faillite. Qu'il s'agisse d'Administration, de Justice, d'Impôt, d'Enseignement, c'est autant de banqueroutes que nous avons eues à enregistrer au passage.

Et que l'on ne vienne pas dire que l'on s'est trouvé en présence de circonstances qui n'ont pas permis d'agir autrement. Ce serait alors non plus la faillite des hommes, mais bien celle des principes. Fort heureusement, la preuve est faite qu'il n'en est rien, et que nous aurions pu appliquer une politique profondément différente de celle que nous avons suivie. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à regarder à côté de nous comment l'Angleterre, grande puissance musulmane, elle aussi, a agi à l'égard de ses sujets musulmans. Certes, je n'entreprends pas de faire ici l'éloge du Colonialisme anglais. Notre grande voisine a commis, aux Indes, des crimes monstrueux, et si elle ne se hâte pas de les racheter et d'en effacer jusqu'au souvenir, l'heure n'est peut-être pas éloignée, où, malgré tous ses efforts pour empêcher la formation d'Etats libres aux frontières des Indes, elle aura de terribles comptes à rendre.

Mais pour nous en tenir aux seuls Musulmans, puisque c'est d'eux, surtout, que nous avons eu à nous occuper, bien que nos critiques et nos conclusions valent pour tous nos sujets coloniaux, comment ne pas constater l'abîme qui sépare la manière anglaise de la manière française.

M. Philippe Millet, qui a mené dans Le Temps une campagne admirable (1) de libéralisme et de véritable clairvoyance patriotique, a publié sur ce point spécial un article que je m'excuse de reproduire ici en entier, mais qui confirme avec tant de force et de précision nos propres critiques, tout en démontrant irréfutablement la possibilité que nous aurions eue d'agir d'autre sorte, que je crois utile de lui accorder une valeur documentaire de premier ordre.

Cet article a paru sous le titre : Les Musulmans de Syrie et la France :

« Plusieurs voyageurs français reviennent en ce moment du Levant. Ce qu'ils disent des sentiments que les Musulmans de Syrie éprouvent à l'égard de la France, mérite d'être médité par ceux qui ont la charge de notre politique algérienne plus encore que par nos diplomates.

« Le témoignage le plus précis est peut-être celui de M. Besnard, secrétaire général de la Mission laïque, qui vient d'inspecter les écoles françaises de Syrie et d'Egypte, et qui a séjourné à Beyrouth et à Damas assez longtemps pour pouvoir s'entretenir avec les principaux notables musulmans de ces deux villes.

« Le fait qui m'a le plus vivement frappé, me dit M. Besnard, est le suivant. Les Musulmans de Syrie recherchent tous notre culture, et ils y placent au-dessus de toute autre, et néanmoins ils sont en majorité hostiles à la France. Il serait puéril de le cacher.

« A quoi tient cette hostilité ? Je l'ai demandé à des hommes comme le docteur Sammel, Fakhoury, qui a fait ses études de médecine en France, et se trouve être aujourd'hui l'un des notables les plus considérés de

(1) Pour certains, la campagne du Temps était abominable. C'est le mot dont l'honorable député de Bône, M. Thomson, s'est servi pour la qualifier à la Chambre en réponse à une interruption que je lui faisais.

Beyrouth, ou comme Mohammed Kurd Ali, de Damas, directeur du journal Al Moktabas, dont le témoignage ne saurait être suspect, car il est l'ami de la France. Ces deux Musulmans, ainsi que les autres, m'ont fait la même réponse.

« — Ce qui vous fait du tort parmi nous, disent-ils, c'est la façon dont vous vous conduisez à l'égard des Musulmans d'Algérie. Nous connaissons tous l'Egypte et nous ne pouvons nous empêcher d'établir entre les Anglais et vous une comparaison qui vous est entièrement défavorable.

« En Egypte, les Anglais ont, dès leur arrivée, posé le principe que les charges se valent les mêmes pour les Européens et les Musulmans. Ils ont égalisé les impôts et supprimé les corvées. Vous êtes depuis 50 ans en Algérie et les Musulmans supportent toujours seuls la charge de l'impôt foncier, sans compter toutes sortes de corvées, telles que celles de la garde des forêts et de la garde de nuit dans certaines villes.

« En Egypte, les Anglais ont voulu donner aux Musulmans le moyen de faire connaître leurs besoins et leurs plaintes. Ils ont créé, dès 1883, des conseils provinciaux, élus par des délégués de village que désigne le suffrage universel, un Conseil législatif de 50 membres, dont la moitié sont élus par les conseils provinciaux, et une Assemblée législative de 82 membres, dont 46 sont élus par la population. Ces deux dernières assemblées ne sont que consultatives et l'agitation nationaliste de 1910 a empêché que l'on n'étendît leurs attributions. Mais, en revanche, les conseils provinciaux ont été créés et investis d'un réel pouvoir : ce sont eux qui ont aujourd'hui la charge de l'instruction primaire ; ils peuvent voter sans contrôle certains impôts ; ils font connaître au gouvernement les vœux des populations.

« Rien de tout cela en Algérie. La représentation des Musulmans y est dérisoire. Ils élisent bien, à un suffrage ridiculement restreint, quelques représentants dans les conseils municipaux ; mais ces représentants sont sans pouvoir. On n'a même pas laissé aux Musulmans le droit d'être, comme jadis, leurs djemaas (assemblées de village).

« En Egypte, la plupart des fonctionnaires sont Musulmans ; on peut être Musulman et atteindre aux plus hautes charges. En Algérie, vous écarterez des fonctions importantes ceux-là mêmes des Musulmans qui sont parvenus à acquiescer une instruction française : il leur serait plus facile de faire leur chemin en Syrie.

« Nous constatons encore que vous êtes inutilement rigoureux à l'égard des Musulmans. Vous les empêchez, sous tous les prétextes, d'accomplir le pèlerinage de la Mecque. Les Anglais ne sont pas comme vous.

« Vous ne respectez pas la liberté individuelle. Non seulement en Algérie, mais même en Tunisie, un Musulman peut être interné ou exilé sans jugement. Rien de tout cela en Egypte. Les moudirs (préfets) ont bien le droit d'infliger des peines de simple police, mais dès qu'il s'agit d'une peine plus grave, aucun Egyptien n'est condamné sans avoir comparu devant les tribunaux.

« Comment peut-il subsister un tel désaccord entre vos actes et vos principes ? Nous vous considérons comme la nation libérale et généreuse par excellence ; si nous recherchons votre culture, c'est précisément parce qu'elle représente pour nous ce qu'il y a de plus élevé au monde. Et pourtant nous sommes obligés de reconnaître qu'en Algérie, vous appliquez une politique qui jure avec votre idéal républicain. Aussi nos coreligionnaires, s'ils avaient à émigrer, préféreraient-ils tous vivre en Egypte plutôt qu'en Algérie. Ils savent, en effet, que s'il existe en Egypte une petite minorité de mécontents, l'immense majorité des Musulmans y sont satisfaits, tandis que c'est l'inverse qui arrive en Algérie ».

« M. Besnard ajoute que cet état d'esprit est d'autant plus regrettable qu'il est en contradiction avec les sympathies naturelles des Musulmans syriens. Ces sympathies vont en effet instinctivement à la France. Ce que l'on pourrait appeler un accident historique les en détourne aujourd'hui momentanément. Elles lui reviendraient bientôt si la démocratie française marquait sa volonté d'être aussi libérale en Algérie que l'Angleterre l'est en Egypte. Ce jour-là le prestige moral de la France serait sans rival dans le Levant.

(A suivre) PH. MILLET.

ANIS BERGER
Apéritif anisé
Et Claude Berger et Cie. — Marseille

Echos & Nouvelles

APRES LE DEPART DE M. GARBE

On fait courir le bruit que M. Garbe étant parti pour la Syrie, rien ne s'oppose plus maintenant à un classement de l'affaire des pêcheries ce qui permettra de faire bénéficier les inculpés d'une bonne ordonnance de non-lieu... pour éviter les éclaboussures.

Après tout cela vaut peut être mieux car notre administration déjà passablement découragée, n'aurait rien à gagner à ce procès.

S'il y a réellement des coupables qu'ils aillent se faire pendre ailleurs.

CARNET

Meilleurs souhaits de bonheur à notre jeune confrère M. Darmon du « Petit Matin » qui a épousé une charmante jeune fille Mlle Cohen-Solal de La Marse.

DANS LES CAIDATS

On a annoncé la mise à la retraite prochaine de quelques caïds dont notre vieil ami Sidi Mustapha ben Osman, l'énergique Caïd de Mahdia.

Nous avons eu le plaisir de le rencontrer à Tunis et à voir sa santé plus florissante que jamais nous avons compris que l'heure de la retraite n'avait pas encore sonné pour lui... ce qu'il nous a confirmé.

Une autre raison de son maintien c'est que les caïds ne jouissent d'aucune retraite et tant qu'ils peuvent assurer leur service, le gouvernement les maintient en fonctions, c'est justice.

Alors Si Mustapha Osman a encore de longs jours d'exercice devant lui, ce dont nous le félicitons amicalement.

DANS LA LEGION D'HONNEUR

Nous adressons nos plus sincères félicitations à M. Barris du Penher, maire et conseiller général de la Calle qui vient de recevoir la croix d'officier de la légion d'honneur.

Cette haute distinction vient récompenser sa grande activité et son dévouement à la chose publique.

Depuis que les électeurs l'ont honoré de leur confiance la Calle qui végétait restait à la vie et la transformation est si complète qu'on reste médusé quand on revoit cette ville après quelques années d'absence.

Nous sommes heureux de féliciter l'honorable M. Gittens, directeur général de diverses sociétés minières et phosphatières qui vient de recevoir la croix de chevalier de la légion d'honneur qui récompense de longues années d'efforts pour mettre en valeur les richesses minières de la Tunisie.

DANS LA PRESSE

Nous adressons nos meilleurs souhaits de prospérité à « l'Œuvre Laïque nord-africaine » qui vient de paraître à Alger.

Le « Petit Marocain » annonce qu'il s'est attaché la collaboration de notre confrère M. Etienne Lambert qui s'est fait connaître au « Petit Casablancais » par ses enquêtes et études sur la situation économique du Maroc.

L'une d'entr'elles sur la crise provoquée par le retrait du douro hassani qui mit le Maroc français dans une fâcheuse posture fut particulièrement remarquée.

Ce retrait du Hassani était l'œuvre personnelle de M. Piétri, directeur général des finances marocaines, aujourd'hui député de la Corse et aspirant ministre des finances après avoir été quelques jours sous secrétaire d'Etat aux finances dans le cabinet Briand Caillaux.

Nous nous demandons comment notre excellent confrère Stevenin n'a pas prévenu ce départ qui le prive d'un excellent collaborateur.

UN EVENEMENT SENSATIONNEL

C'est la réouverture qui a eu lieu jeudi du restaurant si renommé du GRAND HOTEL DE FRANCE, Rue Léon Roches qui était tant attendu par tous les fins gourmets, clients habitués de cette maison de 1^{er} ordre qui fait honneur à Tunis.

La direction a pris toutes les mesures pour que le restaurant conserve son excellent renom et sa réputation.

Deux chefs, de ceux que l'on peut vraiment appeler « chefs » émules de Vatel, ont été engagés à Thonon-les-Bains où ils dirigeaient les cuisines du Grand Hôtel. Ils ont sous leurs ordres une équipe impeccable qui donnera satisfaction aux clients les plus difficiles et les plus délicats, aux bouches fines.

La cave recèle les vins des meilleurs crus de toutes provenances mais surtout les plus renommés de France, de Navarre, Bordeaux, Bourgogne, Champagne sans oublier les vins des bords du Rhin.

Le service des repas sera réparti comme suit : repas de régime à 10 francs, repas à 15 et 20 francs, plats à choisir sur un menu.

La direction du restaurant ayant le souci de donner à son établissement le titre et l'importance de ceux de la métropole, n'a pas épargné les sacrifices pour que la nourriture soit parfaite. Le ravitaillement du restaurant sera fait dans les meilleures conditions pour que les aliments soient de première fraîcheur.

La clientèle déjà nombreuse du Grand Hôtel de France augmentera sûrement dès l'ouverture du restaurant des améliorations sérieuses ayant été apportées et qu'il constitue maintenant l'égal des grands restaurants de France.

Nous souhaitons à nos amis tout le succès que méritent leurs efforts et leurs sacrifices.

LA MONNAIE D'ARGENT

Depuis le premier octobre la monnaie d'argent belge n'est plus reçue dans les caisses de l'Erat et les pièces de 5 francs grecques et italiennes subissent le même sort.

Ce qui va permettre à ceux qui en ont gardé quelques-unes de les vendre au prix du métal et de réaliser ainsi un bénéfice appréciable.

Location du Café du Casino

AVIS D'ADJUDICATION

La Municipalité de Tunis met en location, pour une période de neuf années, à dater du 1^{er} janvier 1927 l'établissement municipal connu sous le nom de « CAFE DU CASINO ».

Pour les conditions de cette location, consulter le bail à loyer, le cahier des charges, le modèle de soumission et le plan des lieux, dans les bureaux de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux de la Ville, Hôtel-de-Ville, avenue de Carthage.

Les soumissions, dont un modèle sera envoyé sur demande, devront être adressées sous pli recommandé, dans les formes prescrites par le cahier des charges de la location, à M. le Président de la Municipalité, avant le 15 décembre 1927, dernier délai.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS DE LOCATION

1° UNE TERRE NON IRRIGABLE dite « Dar El Caid » sise au Nord d'El Haouaria, caïdat de Nabeul, d'une superficie de 1 h. 05.

Mise à prix 300 00

2° UNE TERRE IRRIGABLE dite « Saniet El Haïor » renfermant quatre puits, sise à l'ouest de El Haouaria d'une superficie de 10 ha 80.

Mise à prix 1000 00

3° UNE TERRE IRRIGABLE dite « Metamir ben El Kahla », sise au sud d'El Haouaria, d'une superficie de 95 ares, les plantations qui s'y trouvent ne sont pas comprises dans la location.

Mise à prix 350 00

4° UNE ENCLAVE dite « Ghars Hamouda », sise au dit endroit, renfermant un puits qui nécessite des réparations, d'une superficie de 20 ares.

Mise à prix 40 00

5° UNE TERRE IRRIGABLE dite « Bir Chloukh » sise au dit endroit, d'une superficie de 10 ares.

Mise à prix 20 00

6° UNE TERRE IRRIGABLE dite « Bir Saniet El Fekih » sise au dit endroit, d'une superficie de 10 ares.

Mise à prix 30 00

Le quatre novembre prochain à quatre heures de l'après-midi aura lieu, aux bureaux de l'oukalat de la Djamaïa à El Haouaria, la mise en location des terres ci-dessus indiquées pour une durée de quatre ans avec les mises à prix mentionnées plus haut. Pour tous renseignements, s'adresser à l'oukil des Habous, à El Haouaria.

Le Président des Habous,
Mohamed Salah Baccouche.

Administration des Habous

AVIS

DESIGNATION DES IMMEUBLES

1° Une boutique 4 Rue des Légumes à Tunis

Mise à prix 700 00 par an

2° UN FOUR, Rue Tronja, Impasse El Barouni à Tunis

Mise à prix 810 00 par an

3° UNE BOUTIQUE, 19 Rue El Kachachine à Tunis

Mise à prix 368 00 par an

4° UN APPARTEMENT N° 4 de l'immeuble 27 Rue Desaix à Tunis
 Mise à prix 3570 00 par an

5° UN APPARTEMENT N° 1 de l'immeuble 27 Rue Desaix à Tunis
 Mise à prix 2520 00 par an

6° UN ENTREPOT, connu sous le nom de Zendalet Saber, sis Rue du Général Rey N° 21 Sousse, comprenant 20 citernes à huile dont une est hors d'usage (habous Khaznadar)
 Mise à prix 11020 00 par an

7° UN ENTREPOT sis rue d'Angleterre au-dessous du cabinet connu sous le nom d'El Medjles et Kadime à Sousse, comprenant 6 citernes (habous Khaznadar)
 Mise à prix 1102 00 par an

8° 6 CITERNES faisant partie d'un magasin sis à proximité de l'entrepôt sus-visé. Le dit magasin est en la possession d'autrui (Habous Khaznadar)
 Mise à prix 600 00 par an

La Djamaia des Habous informe le public que le VINGT SEPT OCTOBRE courant à neuf heures du matin, il sera procédé à la mise aux enchères de location des cinq premiers immeubles indiqués ci-dessus au siège de son Administration à Tunis rue de l'Eglise N° 55 et au siège de SON AGENCE à SOUSSE, à quinze heures de la même date pour les trois autres immeubles.

Le Président des Habous,
 Mohamed Salah Baccouche.

Administration des Habous

AVIS

1° UN REZ-DE-CHAUSSEE avec un premier étage au vestibule, un magasin contigu à ce rez-de-chaussée, sis rue Sidi Maouï, N° 10 quartier Haouat Achour, à Tunis, fondation feu Osman ben Abdallah Ettourki Zangrigrà.
 Mise à prix 1300 00

2° CINQ PARCELLES DE TERRES N° 6-10-15-16 et 19 du plan de lotissement de la terre dite « Saniet El Bled », sise à Radès, immatriculée sous le N° 29.043, fondation Ali ben Messaoud El Ghedam.
 Mise à prix 1025 00

3° UN MOULIN sis rue Abdel Wahab N° 37, à proximité du Mordakh à Tunis, immatriculé sous le N° 4.221.
 Mise à prix 600 00

L'Administration des Habous porte à la connaissance du public que le jeudi 3 novembre à 9 heures du matin aura lieu dans ses bureaux la cession à enzel par adjudication des immeubles ci-dessus sur la mise à prix mentionnée plus haut. Les fonds à déposer avant de participer aux enchères des cinq parcelles sus indiquées seront de 2000 francs et non de 1000 francs comme on l'a d'abord porté sur les avis. Pour tous autres renseignements, s'adresser au Bureau Foncier N° 28, de l'Administration des Habous.

Le Président des Habous,
 Mohamed Salah Baccouche.

5.90

MAGASIN GENERAL

11.90

16, 18, 22, Avenue de France - Ru-s Amilear, Anouhal, Régulus - TUNIS

PARFUMS

Lundi 24 Octobre

Tissus divers - Lingerie
 Confections pour dames
 Confections pour enfants
 Bonneterie, Parfumerie,
 Petit outillage.

Mardi 25 Octobre

Maroquinerie, Argenterie,
 Cannes - Chaussures,
 Porcelaine et Verrerie

Mercredi 26 Octobre

Mercerie - Ameublement,
 Cadres fantaisie,
 Sacs à provisions.

VENTHE RECHAMME du 24 au 29 OCHOUBRE

Judi 27 Octobre

Jeux et Jouets
 Lusterie électrique,
 Brosserie diverse
 Savons de toilette

Vendredi 28 Octobre

Cravates
 Coutellerie, Plateaux,
 Meuchoirs,
 Dessous de plats

Samedi 29 Octobre

Papeterie
 Articles de Ménage,
 Vannerie, Chauffage,

PARFUMS

ESSAYEZ CETTE RECETTE POUR RECONSTITUER LES TISSUS FLASQUES



et vous débarrasser des lignes et des rides.
LE SIMPLE SECRET D'UN ÉPIDERME FRAIS ET JOLI

Aucune crème ordinaire ne peut modifier la peau d'une femme quand celle-ci a atteint la quarantaine; aucun fard ne réussit à cacher ses imperfections. La peau superficielle n'a ni veines ni artères et doit être nourrie par les tissus qu'elle recouvre. Un épiderme bien alimenté est toujours doux, clair et joli et toute femme dont le teint est pâle ou jaune et dont la peau est ridée, peut être certaine que les tissus de son visage sont rétrécis et que sa peau est insuffisamment nourrie. Il est absolument certain que les meilleurs ingrédients connus pour nourrir l'épiderme sont la crème fraîche et l'huile d'olive pure, artifiellement préliées; aussi quand ils sont appliqués sur la peau, ils sont rapidement absorbés et assimilés par les tissus affaiblis. Ces aliments reconstituent les tissus, augmentent leur vitalité et leur élasticité et suppriment les lignes, les rides et toutes les autres marques de l'âge. C'est grâce à la crème fraîche et à l'huile d'olive qu'elle contient que la Crème Tokalon est actuellement le meilleur des aliments dermiques connus et aussi le plus largement répandu. Par l'emploi de cette merveilleuse crème, toutes les femmes peuvent, en peu de temps, acquérir une peau douce, fraîche et délicieusement lisse et apporter un changement surprenant dans leur aspect extérieur. Vous ne courez aucun risque en achetant de la Crème Tokalon. Si elle ne vous donne pas de résultats satisfaisants, votre argent vous sera intégralement remboursé.

19.90

VOIR NOS ÉTALAGES

25

Service de livraisons par Automobiles en ville et en Banlieue (Le Bardo, Manouba, Ariana, Franceville, Djebel-Djeloud, Mutuelleville, etc.)

Korbous
 saison : 15 novembre 15 Mai

SPLENDID-HOTEL TUNIS

Ouvert en 1927
 Téléphone dans toutes les chambres avec la poste.
ASCENSEUR
 Chambres avec salle de bains
 Eau courante partout - Chauffage central
GRAND HOTEL ET HOTEL DE GENÈVE
Hôtel Eymon
 Souffle du Zéphyr - Marsa Plage
 J EYMON & Cie, Propriétaires.

COMBATTEZ LE PALUDISME

et ses conséquences
 Anémie, faiblesse, manque d'appétit, etc. par
L'AMALARIOL
 en pilules et en sirop
 L'AMALARIOL, pris à raison de 2 à 4 pilules par jour, est aussi un PREVENTIF DE LA MALARIA et un EXCELLENT FORTIFIANT.
 Prix du flacon de 45 pilules 19 fr. 60
 En vente dans toutes Pharmacies
 Gros: JASMA, Tunis
DÉPOT DE FONDS
 La COMPAGNIE ALGERIENNE ouvre des comptes de dépôts à vue, à préavis ou à échéance.
 Elle sert aux déposants des intérêts dont le taux varie suivant l'importance du dépôt, la durée du préavis, et pour les comptes à échéance, avec la durée du dépôt.
 De plus, pour les comptes à échéance de 1, 2, 3, 4 ou 5 ans, il peut être délivré aux déposants des Bons à Échéance au porteur ou à l'ordre, munis de coupons semestriels payables nets d'impôts actuels.

DEMANDEZ PARTOUT le Rhum Chauvet
 Agent Dépositaire : J. CURTELIN fils
 19 rue du Maroc, Tunis. Tél. 0,95

Pianos ERARD, PLEYEL & HOFMANN
 les trois marques mondiales
J. & A. Bembaron
 5, Rue Es-Sadikia TUNIS
 N. B. - Etant donné l'importance de nos achats nous venons nos pianos à des prix défiant toute concurrence

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur

Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes - M.A. Comby, 5 et la rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face de la Poste - Tunis
 Grande fabrique d'espadrilles Ripoll, Montero et Garcia. - Téléph. 24.17 - 1 R. Al-Djazira - Tunis - Gros demi-gros-détail.
 Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris, avenue de France - Tunis - Bran frères et Cie, pp^{tes}.
 Pharmacie Scemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis - Maison Française.
 Grand Hôtel de France - Premier ordre - L. de Lacroix, propriétaire - Sousse (Tunisie).
PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées coloniales - Boccaro et Nizard - Gros Demi-Gros - Expédition à l'Intérieur - 1, Rue Léon-Roches - Tunis.
 Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuénot - 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.
 Mercerie Parisienne. - Jacques Bismuth - Av. de France - Tunis. - Hauts nouveautés. - Seul Dépôt des gants « Perrin », - parapluies « Revej » et parfumerie « Aryse » Fouritures complètes pour couturiers.
 Artificiers - PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

Le lait **BERNA** est le plus concentré suisse en crème
 C'est le plus cher mais le meilleur
 Dépositaires: 3 rue des Belges - Tunis

Comptoir National d'Escompte Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
 AGENCES DE TUNISIE :
TUNIS - BIZERTE - MATEUR-SFAX SOUSSE-MONASTIR
 Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
Escompte et recouvrements
 Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change.
 Location de compartiments de **COFFRES - FORTS**

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
 « LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.020.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs.
 SIÈGE SOCIAL : 2, Rue Pilet-Will et 17, Rue Laffite - Paris
 S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELIOL, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4 74
 Agent Général et Inspecteur de la Cie

Cie Générale Transatlantique Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia
 Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. - Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciments PAUL POTIN

DÉPOT : Rue de Turquie (Port)
 BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
 Téléph. : Tunis n° 197. Potinville n° 2 réseau d'Hammami-Lif

Banque Franco-Tunisienne de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 6 mois et SIX pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE Cie Touache - Paquebots - Poste Français

Imm. an trib. de comm. de Lyon n° B 1624
 AGENCE DE TUNIS
 Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
 Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
 L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{DE} DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE À VAPEUR
 Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS
 Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
 Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or. Exposition Universelle de Paris 1900, Médaille vermeille au Concours Paris 1900

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à bague, à percussion Centrale et à Hammerless
 Choix de Révolvers et Pistolets automatiques
 Vente de Poudre de l'Etat
TAIEB ELLAMTI - SOUSSE
 Téléphone 80 = Tég. TAIEB ELLAMTI - Sousse
- RESTAURANT DU JAPON -
 G. FIORINI, Propriétaire
 -> 7, Rue Amilear - TUNIS <-
 Service à la Carte - Repas sur commande - Vraie Cuisine italienne - Spécialité de Ravioli et Cassate - Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
 Procédés et brevets A. NOBEL

PELLET César, Agent
 DÉPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3
 Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines 3 tissus goud round. Téléph. 1.39 - Adresse Télégr. : PELLET TUNIS

L'huile qui graisse le plus « Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
 Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
 5, Rue Saint-Charles - TUNIS
 Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
 Société Anonyme fondée en 1864 au Capital : 500 000 000
 Siège Social à Paris : 29, Boulevard Haussmann
 Agence de TUNIS, Place de Rome
 Principales opérations
 Comptes de dépôts de fonds et comptes courants intérêts
 Escompte et encaissement d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrance de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Paiement de coupons - Virements télégraphiques - Lettres de crédit circulaires en francs et en monnaies étrangères. - Change de monnaie.
 Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

GARIBOLDI VICTORINE
 12 Rue de Vesoul

Office Français Immobilier et Commercial
 « Assurances »
 (20^{ème} ANNÉE)
 28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

Machines Agricoles R. WALLUT & C^{ie}

Société Anonyme au capital de 40 Millions de francs entièrement versés
 TUNIS - 99, Rue de Portugal - TUNIS
 Collection la plus complète de machines pour l'Agriculture
 Catalogues et renseignements franco sur demande
 Adresse téléphonique : Wallut-TUNIS - Tél. 1.74

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
 Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
 Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.
 Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Fonderies de Marseille et Cie
 Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
 Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
 Fil de fer à fourrage 13-14-15
 BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia, Tunis
 Entrepôt : Rue de Portugal prolongée